

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 JUILLET 2015

L'An Deux Mille Quinze, le vingt quatre juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : DAIRE Christian, BOUCAU Marie Claude, BOUCAU Jean René, BELLENGÉ Luigi, CATTANEO Jacques, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, EL GORTE Aziz, FAVIER Jacques, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, LEFRÈRE Alice, LÉVÊQUE Claire, NÉRIS Nathalie, RATEAU Christian SÉSÉ DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle.

Excusés : M. BALADE Jean François qui donne pouvoir à M. Christian DAIRE
Mme CATAINGT Betty qui donne pouvoir à Mme NÉRIS Nathalie
M. JANUARD Jérémie qui donne pouvoir à Mme Claire LÉVÊQUE
M. SOUSA Jaime qui donne pouvoir à M. Bernard LAMARQUE
Mme NORGUET Nadine qui donne pouvoir à Mme SOUPERBAT
M. POUPOT Christian qui donne pouvoir à Mme SESE DUVILLE

Secrétaire : Mme NÉRIS Nathalie

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2015

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

- ÉCOLE : Avenant n°1 au MAPA d'Équipement Informatique et numérique de l'École
- PERSONNEL : modification du tableau des emplois - création 2 postes d'Agent de maîtrise
- ACHAT LOGICIEL **Open Bee** pour le secrétariat de mairie
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : adoption des modifications
- GOBELETS REUTILISABLES : délibération inscrivant le montant de la caution dans la régie de recettes
- Logiciel d'alerte SMS

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- Compte rendu d'activité de l'USSGETOM
- Vente bâtiments HERSAND : informations

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- Réflexion à mener pour les réunions de quartiers
-

Etc...

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2015 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **ÉCOLE : Avenant n°1 au MAPA d'Équipement Informatique et numérique de l'École :** le maire rappelle l'attribution du Marché à l'entreprise DUFFAU de Mazères, dans le cadre du MAPA pour l'équipement informatique et numérique de l'École G. BRASSENS.

Compte tenu des besoins et du financement qui a été accordé (le marché n'atteint pas le montant déclaré pour les subventions qui seront réduites au prorata du montant dépensé), il propose de doter l'école d'un tableau numérique supplémentaire ainsi que de tout l'équipement nécessaire à son bon fonctionnement. Un devis de 3 377.00 € HT, soit 4 052.40 € TTC est fourni par l'entreprise.

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-07-1 : AVENANT N° 1 MAPA INFORMATIQUE A L'ECOLE

Le Maire rappelle à ses collègues l'attribution du Marché à l'entreprise DUFFAU de Mazères, dans le cadre du MAPA pour l'équipement informatique et numérique de l'École G. BRASSENS.

Compte tenu des besoins et du financement qui a été accordé, il propose de doter l'école d'un tableau numérique supplémentaire ainsi que de tout l'équipement nécessaire à son bon fonctionnement. Un devis de 3 377.00 € HT, soit 4 052.40 € TTC est fourni par l'entreprise.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

↳ **De doter** l'école d'un tableau numérique supplémentaire ainsi que de tout l'équipement nécessaire à son bon fonctionnement pour un montant de 3 377.00 € HT, soit 4 052.40 € TTC.

↳ **AUTORISE le maire** à signer l'avenant n° 1 de 3 377.00 € soit 4052.40 € TTC qui porte le MAPA à un montant total de : 21 538.00 € HT soit 25 845.60 € TTC.

➤ **PERSONNEL : modification du tableau des emplois - création 2 postes d'Agent de maîtrise** : Le maire indique que la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux a statué sur deux demandes de promotion interne au grade d'Agent de maîtrise et a donné un avis favorable aux 2 demandes.

Il propose de créer les postes correspondants et de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

↳ Création de 2 postes d'agent de maîtrise à compter du 01/08/2015.

Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-07-2 : Modification du Tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux a statué sur les demandes de promotion interne et a donné un avis favorable aux 2 demandes.

Il propose de créer les postes correspondants et de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

↳ Création de 2 postes d'agent de maîtrise à compter du 01/08/2015

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de :

↳ CRÉER :

▶ 2 postes d'agent de maîtrise à compter du 01/08/2015

↳ SUPPRIMER :

▶ 2 postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à compter du 01/08/2015

Dossiers de candidatures au poste de DGS :

Tout d'abord, je tiens à m'excuser auprès des membres de la commission du personnel. En effet, suite à un malentendu, nous avons avancé l'heure de la réunion d'examen en pensant que seul le jury composé de MM DAIRE, CATTANEO, BOUCAU et Mme SEYRAC devait y participer. Or, il avait été décidé que la commission examinait les dossiers et le jury recevait les candidats.

Il y avait 53 candidatures, seulement trois dossiers ont été sélectionnés.

- Un DGS de communauté de communes à MELLE (79)

- un DGS dans une commune de 1600 habitants (Saint Morillon)

- un attaché territorial faisant fonction DGS à Feignies (59) (7300 hts)

Pour les autres dossiers, la majorité des candidats n'a pas de compétences dans une mairie, ce sont souvent des personnes qui sont très spécialisées dans les finances ou le juridique, mais n'ont pas la polyvalence qui nous intéresse pour ce poste.

D'autres ont les diplômes, mais n'ont jamais travaillé dans une collectivité.

D'autres encore arrivent d'horizons divers qui n'ont rien à voir avec une collectivité

Les candidats retenus seront reçus en mairie le 2 septembre prochain.

Services techniques : horaires d'été : MISE EN PLACE DES HORAIRES D'ETE POUR LES SERVICES TECHNIQUES : M. CATTANEO explique que compte tenu des températures extérieures et à la demande du personnel, il a proposé au maire d'organiser des horaires d'été à compter du 27 juillet prochain jusqu'au 15 Août. Suivant le temps, cette mesure pourra être prolongée.

Une partie du personnel embauchera le matin à 6h08 et débauchera à 13h30, avec une pause de 20' vers 9h.

Minimum 2 personnes effectueront les heures normales : 8h08 à 12h et 13h30 à 17h.

Les agents tourneront une semaine sur 2

Un chef d'équipe sera présent à 6h, soit Jean Pierre soit Christophe excepté le lundi où il embauchera à 8h08 à cause de la commission des travaux. Il devra préparer les fiches de travail la veille

➤ **ACHAT LOGICIEL Open Bee pour le secrétariat de mairie** : Le maire rappelle l'achat du nouveau photocopieur pour la mairie.

Le fournisseur a proposé un logiciel (Open Bee) de gestion des fichiers, courriers et autres qui permettrait la gestion électronique des documents et d'organiser le classement, la recherche et le partage de tous types de fichiers entre les différents collaborateurs et partenaires

Le coût de ce logiciel est de

- Achat direct : 4 079 € HT soit 4 894.80 € TTC

- Location au tarif de 75 € HT soit 90 € TTC par mois durant 63 mois, ce qui revient à 5 670.00 € TTC

Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée par 21 VOIX POUR et 2 Abstentions (Mmes NERIS et CASTAINGT) :

2015-07-3 : Achat logiciel OPEN BEE- gestion électronique des fichiers

Le Maire rappelle à ses collègues l'achat du nouveau photocopieur pour la mairie. Il indique que le fournisseur a proposé un logiciel (Open Bee) de gestion des fichiers, courriers et autres qui permettrait la gestion électronique des documents et d'organiser le classement, la recherche et le partage de tous types de fichiers entre les différents collaborateurs et partenaires

Le coût de ce logiciel est de 4 079 € HT soit 4 894.80 € TTC ou en location au tarif de 75 € HT soit 90 € TTC par mois durant 63 mois, ce qui revient à 5 670.00 € TTC

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 21 VOIX POUR et 2 Abstentions

DÉCIDE l'acquisition du logiciel de gestion électronique Open Bee, permettant d'organiser le classement, la recherche et le partage de tous types de fichiers entre les différents collaborateurs et partenaires, en achat direct pour un montant de 4 079 € HT soit 4 894.80 € TTC

CHARGE le maire de signer le contrat à intervenir.

➤ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : adoption des modifications** : Le maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde adopté le 17 décembre 2001 et modifié par délibération du 17/09/2010 a été transmis à tous les élus.

Il y a lieu de procéder à sa mise à jour et d'adopter les modifications des éléments proposés dans le document.

Après avoir délibéré, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-07-4 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle à ses collègues le Plan Communal de Sauvegarde adopté le 17 décembre 2001 et modifié par délibération du 17/09/2010.

Il y a lieu de procéder à sa mise à jour

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

↳ D'ADOPTER la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, annexé à la présente délibération

➤ **GOBELETS REUTILISABLES** : délibération inscrivant le montant de la caution dans la régie de recettes : Le maire rappelle la mise en place des gobelets restituables durant les manifestations organisées par la commune.

Il y a lieu, de prévoir l'encaissement du produit de la caution pour les gobelets non restitués à la commune dans la régie des manifestations occasionnelles.

Le conseil municipal étant d'accord, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-07-5 : CAUTION GOBELETS RESTITUABLES

Le Maire rappelle à ses collègues la mise en place des gobelets restituables durant les manifestations organisées par la commune. Il y a lieu, de prévoir l'encaissement du produit de la caution pour les gobelets non restitués à la commune.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

↳ **D'encaisser** les cautions des gobelets non restitués à la commune sur la régie des manifestations occasionnelles.

➤ **Logiciel d'alerte SMS** : Le maire demande à Mme SESE DUVILLE de présenter le projet.

Cette dernière précise qu'Alerte Citoyens est un service GRATUIT clé en main adapté aux besoins des maires et des collectivités locales. Il a été créé par la société Oltys qui est une start-up Beauvaisienne. Ce système vise à alerter et à informer en temps réel les personnes concernées par un incident (panne de courant, alerte météo, etc.). Ce dispositif innovant permet d'effectuer un ciblage efficace grâce à la géo localisation.

Le principe repose sur l'envoi de SMS, de messages vocaux ou de mails aux habitants d'une commune, pour les informer tant sur des événements exceptionnels (inondations, déraillement de train) que ceux ayant trait au quotidien (perturbations dans les transports scolaires, cantines, coupures d'électricité, brocantes...).

De l'enregistrement des citoyens à la création des flyers, Oltys s'occupe de tout. La mairie a juste à envoyer ses informations et alertes à ses habitants. Une utilisation simplifiée, pas d'installation, une interface intuitive.

Il faudrait créer un groupe pour déterminer le périmètre de ces alertes. L'idéal serait de présenter ce service lors des prochaines réunions de quartier.

Le maire remercie Mme SESE DUVILLE. M. LAMARQUE indique qu'il est favorable à ce système, mais il convient de l'utiliser uniquement pour des annonces importantes et restreintes. Il faut cibler les informations.

Le maire demande qui est intéressé par le groupe de travail. MM DAIRE Christian, LAMARQUE Bernard, Mmes BOUCAU Marie Claude, Claire LEVEQUE, Marjorie DOUMERC et SESE DUVILLE Dominique

Le maire propose de passer au vote. Après avoir délibéré, la délibération suivante est adoptée par 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme SOUPERBAT).

2015-07-6 : Objet : SERVICE ALERTE CITOYENS

Le Maire propose à ses collègues d'adhérer à un dispositif visant à alerter et à informer en temps réel les personnes concernées par un incident (panne de courant, alerte météo, etc.), ce dispositif innovant permet d'effectuer un ciblage efficace grâce à la géo localisation.

Le principe repose sur l'envoi de SMS, de messages vocaux ou de mails aux habitants d'une commune, pour les informer tant sur des événements exceptionnels (inondations, tempête) que ceux ayant trait au quotidien (perturbations dans les transports scolaires, cantines, coupures d'électricité...).

Le coût pour la commune concerne les SMS, soit 90 € HT pour 1000 SMS, 700€ HT pour 10000 SMS et 5000 € HT pour 100000 SMS

Le Maire entendu, Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 VOIX POUR et 1 Abstention DÉCIDE :

- ↳ D'adhérer au service d'alerte citoyen avec un forfait de 1000 SMS soit 90 € HT
- ↳ Charge le maire de signer le contrat à intervenir

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours : Le maire présente les affaires en cours :

N° 2015-TOUL-26 : Les Consorts DERCO vendent un terrain, Sis n° 19 rue de Millassot, Cadastéré section B n° B1920 d'une superficie de 9 m² au prix de 540 €

N° 2015-TOUL-27 : SAS Girondine de Lotissement vend un terrain Sis n° 9 Hameau de Tourte, Cadastéré section B n° 3830 d'une superficie de 662 m² au prix de 58 000 €

N° 2015-TOUL-28 : DUPIOT Christine vend une maison avec terrain Sise n° 12 rue de Vincenne, Cadastérée section B n° 2641 d'une superficie de 1 029 m² au prix de 159 100 €

N° 2015-TOUL-29 : SAS Girondine de Lotissement vend un terrain Sis n° 16 Hameau de Tourte, Cadastéré section B n° 3837 d'une superficie de 661 m² au prix de 58 000 €

N° 2015-TOUL-30 : HALMEL-NABOULET Alex vend une maison avec terrain Sise n° 25 rue du Mayne, Cadastéré section B n° 3811 d'une superficie de 486 m² au prix de 130 000 €

- **Compte rendu d'activité de l'USSGETOM :** M. BALADE étant absent, ce point sera abordé lors de la prochaine séance.

➤ **Vente bâtiments HERSAND : informations :** M. LAMARQUE informe ses collègues que les bâtiments de l'entreprise HERSAND à Jean Blanc sont en vente. Il s'agit d'un immeuble à usage de bureaux, atelier, entrepôts sur un terrain de 5 690 m². L'immeuble se compose de bureaux et locaux sociaux de 70 m² en R+1, de 250 m² d'atelier et d'un entrepôt de 310 m², le tout pour un prix de 450 000 € hors droits d'enregistrement, et hors honoraires (8% du prix de vente).

Les élus ont visité les lieux, le bâtiment n'est pas du tout isolé, les bureaux sont en mauvais état. Il y a beaucoup de travaux à réaliser, surtout pour mettre à niveau les quais d'accès au bâtiment.

Mme LEVEQUE demande si nous construisons nous-mêmes un bâtiment, est-ce que cela ne nous coûterait pas moins cher ?

Le maire pense que cela devrait coûter moins cher, peut être n'aurions nous pas une aussi grande superficie, mais nous aurions exactement le bâtiment que nous voulons.

Le maire propose tout de même de contacter le service des domaines pour une évaluation du bâtiment.

M. BOUCAU souhaite qu'un devis de bâtiment neuf soit demandé.

Accord est donné pour le passage du service des domaines.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- **Réflexion à mener pour les réunions de quartiers :** Mme NERIS indique que la proposition serait de faire une réunion générale à l'espace culturel que l'on pourrait nommer « rencontre communale avec la population », la réflexion continue. La date de cette réunion pourrait être le vendredi 25 septembre à 18h30.

➤ **Finances** : M. LAMARQUE propose une réunion de la commission des finances le lundi 21 septembre à 20h30.

➤ **Installation d'un médecin** : Le maire informe ses collègues de l'installation du Docteur Jean Luc DECLINE, médecin pédiatre allergologue à Toulonne, au cabinet de Mme SANDERS. Dans un premier temps, il sera présent à compter de fin Août, nous ne connaissons pas encore les jours de consultation.

➤ **Réseau eaux pluviales Rue de l'Eglise** : M. CATTANEO informe ses collègues que suite aux problèmes dans le réseau d'eaux pluviales Rue de l'Eglise, des travaux ont été réalisés, mais hors de la présence des élus, ce qui ne respectait pas les engagements pris. Il a été demandé à l'entreprise de revenir gratuitement afin de montrer les travaux aux élus. A cette occasion, les élus ont sollicité l'entreprise pour aller voir avec la caméra plus loin et remonter jusqu'au RD 1113. Cela a permis de constater que notre plan du réseau est faux et que le réseau est très sale et rempli de cailloux et pierres.

Cela amène deux réflexions : nos trottoirs engravés entraînent lors des pluies le remplissage du réseau par les cailloux et par ailleurs, qu'il faudrait faire un entretien annuel par secteur afin de ne pas avoir de problèmes comme ceux rencontrés Rue de l'Eglise. Peut être qu'il serait nécessaire d'en discuter avec le syndicat d'assainissement qui est doté d'un hydro cureur.

M. BOUCAU complète l'intervention en précisant que nous aurons tout de même une facture pour le passage de l'hydro cureur.

➤ **Coupe de Bois** : M. BOUCAU indique que la coupe de bois a été faite et rapportera 5700 €. Les souches doivent être enlevées. Une entreprise qui les utilise pour le fonctionnement de ses machines peut les enlever gratuitement si elle obtient un chantier à Fargues, car il lui est nécessaire d'avoir 5ha pour que l'opération soit rentable. Si ce n'est pas le cas, nous devons payer pour les « rogner ». A suivre...

➤ **Gendarmerie** : Le maire indique que le rapport du commissaire enquêteur devrait faire une remarque sur le problème des odeurs provoquées par la société GLI.

➤ **Forum des associations** : M.RATEAU rappelle que le forum des associations aura lieu le 4 septembre 2015 à partir de 15h30 et jusqu'à 18h30.

Il indique que le livret des associations est presque terminé, les élus peuvent le consulter.

➤ **Prochain Conseil Municipal** : Il aura lieu le 18 septembre à 20h45.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux